



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Présentation du défibrillateur
3. Adoption du procès-verbal du 03 octobre 2019
4. Assermentations
5. A/ Préavis 2019/05 point A – « Réponse de la municipalité au postulat de M. Stettler relatif à l'acquisition d'un radar de vitesse éducatif »
B/ Préavis 2019/05 point B – « Budget 2020 »
C/ Rapport de la commission des finances
6. A/ Préavis 2019/06 – « Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants »
B/ Rapport de la commission des finances
7. A/ Etude de la municipalité suite à la motion déposée par M. Stettler relative à la mise en place d'un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes d'aliments provenant des ménages.
B/ Rapport de la commission
8. Communications municipales
9. Rapport des commissions thématiques (AIEJ, ASIJ, déchets carnés, SIEMV)
10. Divers et propositions individuelles

* * * *

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour le dernier conseil de l'année. Il remercie la Municipalité pour l'installation d'une sonorisation et d'un écran qui permet la projection et d'illustrer les thèmes présentés. L'ordre du jour est affiché sur l'écran et sa lecture est faite avec une modification au point no 2 « Présentation du défibrillateur ».

1. Appel

Sur les 98 membres du Conseil général, 58 sont présents et 17 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2. Présentation du défibrillateur par la société Lifetec One

Cet appareil se trouve à l'entrée de la grande salle sur le mur extérieur. La valise est directement reliée au 144 et l'appel est automatique en cas d'ouverture. Le soutien en ligne est assuré par un régulateur sanitaire.

3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2019

Décision : Le PV du 3 octobre 2019 est accepté à l'unanimité.

4. Assermentations

Aucune personne ne demande à être assermentée.

5. Préavis 2019/05 point A - « Réponse de la municipalité au postulat de M. Stettler relatif à l'acquisition d'un radar de vitesse éducatif »

Le président explique qu'après avoir vérifié auprès du service juridique du Canton, un postulat doit passer par une commission conformément à l'article 35 de la loi sur les communes. Ce point sera traité directement avec le point B.

STEPHANE THONNEY, précise que la Municipalité a opté pour l'acquisition d'un radar éducatif déplaçable.

Préavis 2019/05 point B – « budget 2020 »

OLIVER HÄHNI, Syndic, passe en revue les points du préavis :

- Administration générale : la Commune assignant ses tireurs, pour les tirs obligatoires, au stand de tir « des Maraîches », devra participer aux coûts de l'installation de récupérateurs de balles au stand des Maraîches. Cette somme sera en grande partie reprise par l'avoir en compte suite à la dissolution de la société de tir de Vulliens.
- Finances : prise en compte de l'arrêté d'imposition.
- Domaines et bâtiments : les baux à loyers des Esserts communaux seront renouvelés aux tarifs actuels d'où une légère augmentation.
- Urbanisme : le PAC (plan d'affectation communal) est toujours en attente. D'où le report de ce point sur 2020.
- Routes : mise au budget de l'achat du radar éducatif pour CHF 6'500.00.
- Ordures ménagères : aucun achat de prévu car le projet de la transformation de la déchetterie fera l'objet d'un préavis en 2020.
- Epuration : taxes de raccordement en baisse en raison de la zone réservée.
- Instruction publique : le prix est fixé sur la base du nombre d'élèves scolarisés.
- Police : la location du défibrillateur est compensée par une reprise de réserve provenant du compte SDIS communal qui n'existe plus.
- Sécurité sociale : les coûts de l'APERO passent de CHF 120.00 à CHF 150.00 par habitant en raison de l'agrandissement des structures. L'AVASAD est entièrement repris par le Canton en échange de la diminution du taux d'impôt communal.
- Eaux : suite à la fermeture de la source de la Tuayre en raison du taux trop important du chlorothalonil une diminution de la consommation électrique pour le pompage est prévue mais une nouvelle ligne apparaît au budget pour l'achat d'eau à l'association intercommunale.
- Résultat : un excédent des dépenses présumé de CHF 57'027.00

KAREN HENRY, Présidente de la Commission des finances, rapporte que la Commission a examiné la réponse apportée par la Municipalité au postulat déposé par M. Roger Stettler ainsi que le budget. La Commission rappelle qu'une grande partie des postes budgétaires est fixée par le Canton, respectivement par les associations régionales. Elle relève également que l'excédent de dépenses a diminué de moitié par rapport à l'excédent du budget précédent pour se chiffrer à CHF 57'027.00. De manière générale, le budget est établi de manière prudente. Toutefois, elle rappelle que les projets d'investissements importants font généralement l'objet de préavis séparés et ne figurent donc pas au budget. La Commission relève encore que la Municipalité s'est penchée de manière détaillée sur l'opportunité d'acquérir un radar éducatif et a rendu une réponse favorable. En conclusion, la Commission des finances recommande aux membres du Conseil général :

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. Roger Stettler
- d'approuver le budget 2020 tel que présenté

ROGER STETTLER : relève qu'il est stipulé dans le préambule de la réponse de la Municipalité au postulat qu'une demande avait été faite à la gendarmerie pour un contrôle de vitesse répressif. Qu'en est-il ? Réponse d'OLIVER HÄHNI : un rendez-vous a eu lieu avec la personne responsable du bureau des radars et un contrôle radar est prévu prochainement. La Municipalité est surtout intéressée par les statistiques qui seront enregistrées par le radar éducatif. S'il y a beaucoup d'excès, la Municipalité aura un moyen de pression pour demander de futurs contrôles de vitesse par la gendarmerie.

ROGER STETTLER apporte encore quelques compléments sur le budget quant à la répartition des charges cantonales et intercommunales et celles gérées par la Municipalité. Les associations intercommunales (SIEMV, écoles, cycle d'orientation professionnel, SDIS, APERO, PC) représente un total de CHF 524'200.00 soit 23.40%. Au niveau du Canton (écoles de musique, péréquation, police, facture sociale), cela représente un total de CHF 750'000.00 soit 33.50%. Les charges communales gérées et maîtrisées par la Municipalité sont donc de l'ordre de 42%.

Décision : le préavis 2019/05 point A est accepté à la majorité moins 3 abstentions
le préavis 2019/05 point B est accepté à l'unanimité

6. Préavis 2019/06 – « Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants »

OLIVER HÄHNI, Syndic, présente ce nouveau règlement. Ce dernier n'avait pas été remis à jour depuis 1991 et il est donc nécessaire de l'actualiser aux conditions actuelles basées sur le règlement type du Canton. Les tarifs ont été augmentés mais restent plus bas que le plafond maximum pour les émoluments du contrôle des habitants, fixé à CHF 30.00.

KAREN HENRY, Présidente de la Commission des finances recommande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Décision : le préavis 2019/06 est accepté à l'unanimité.

7. Etude de la municipalité suite à la motion déposée par M. Stettler relative à la mise en place d'un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes d'aliments provenant des ménages.

JEAN MAURICE HENZER, apporte quelques précisions sur cette étude. La Municipalité a étudié plusieurs solutions pour collecter ces restes alimentaires comme par exemple :

- Par un agriculteur. Après un sondage auprès des agriculteurs, personne n'est intéressé.

- Par le biogaz à Palézieux. Pas possible en raison des déchets végétaux de ménage qui doivent être chauffés à plus de 50° alors que son installation n'est prévue que pour chauffer à 40-42°.
- Par la Coulette. Pas possible car ils acceptent que les déchets crus.
- Par la Satom, projet Gastrovert qui accepte tous les déchets végétaux de ménage. La Municipalité a listé dans son rapport tous les avantages et les inconvénients et a estimé qu'une augmentation du prix au kilo de 2 à 3 centimes pour les déchets de la benne à déchets ménagers et la multiplication du trafic poids lourd n'étaient pas pertinents. Il rappelle encore qu'un projet d'agrandissement et de modernisation de la déchetterie est en cours.

PATRICA DUMAS, rapporteuse de la commission chargée d'étudier ce rapport propose aux membres du Conseil Général de prendre acte de cette étude et de sa conclusion. Elle encourage cependant la Municipalité à intégrer le sujet de cette motion dans l'étude de la modernisation de la déchetterie.

ROGER STETTLER remercie la Municipalité pour son étude mais elle comporte selon lui quelques imprécisions au niveau des chiffres. Les bacs sont vidés dès qu'ils sont remplis à 90%. Actuellement dans le Canton du Vaud, environ 30 Communes sont clientes de la Satom et 6 communes utilisent déjà Gastrovert dont Servion et Jorat-Mézières. L'économie sur le tarif d'incinération de la benne à ordures ménagères serait de CHF 2'790.00 et non de CHF 1'800.00 comme indiqué sur le rapport. De plus, ce type de déchets sera financé par la taxe personnelle de la déchetterie et plus par la taxe au poids. Expérience faite à la Satom que le 60% des ménages se sont convertis à ce système même ceux qui possèdent un compost. Cela pourrait représenter une économie pour les ménages entre CHF 23.00 et CHF 50.00 sur le poids par année. Un camion de plus par semaine n'est pas à prendre en considération alors qu'une quinzaine de bus passent chaque jour au village.

JEAN MAURICE HENZER répond que ces chiffres sont tout aussi approximatifs car il est toujours difficile d'évaluer le nombre de kilos. De plus Vulliens n'est pas une commune aussi urbanisée que celles mentionnées par Roger Stettler. La Municipalité prendra en compte toutes ces considérations avec le projet de la transformation de la déchetterie. Roger Stettler précise que les chiffres sur le tonnage sont connus.

Décision : l'étude de la Municipalité est acceptée à la majorité, moins 8 avis contraires et 9 abstentions.

8. Communications Municipales

Loïc BARDET

Transports publics :

- Ligne 383 : à partir du 15 décembre, les 15 passages de bus journaliers auront lieu aussi le week-end.
- Les travaux à la Croix d'Or seront normalement terminés le 20.12.2019.

Grande Salle :

- Une sonorisation et un projecteur ont été installés.

Pour information, deux dépassements sur le budget sont à prévoir au niveau des comptes « entretien des bâtiments communaux ». A la grande salle, les travaux d'isolation vont coûter CHF 15'000.00 alors que le budget n'en prévoyait que CHF 10'000.00 mais comme le poste « achat matériel » n'a pratiquement pas été utilisé, cela sera balancé. Les travaux sur le toit

plat de l'annexe du collège sont plus chers que prévu et se montent à CHF 45'000.00 alors que le budget en prévoyait CHF 15'000.

JEAN MAURICE HENZER

Déchetterie : projet en cours.

PGA : devient le « PAC » plan d'affectation communal. L'avant-projet est toujours à l'étude au Canton. La Municipalité continue d'aller de l'avant avec le bureau ABA mais est en attente de la réponse du Canton.

STEPHANE THONNEY

Routes :

- Pour rappel avec l'arrivée de l'hiver, seuls les endroits dangereux et les chemins en pente sont salés par la Commune. Merci d'être indulgents avec le personnel communal qui ne peut pas être partout en même temps.
- Remercie l'assemblée d'avoir accepté l'acquisition d'un radar éducatif.
- Les travaux sur le pont de la Bressonne à la Croix d'Or commenceront le printemps prochain pour une durée de 3 mois. Ce tronçon sera fermé à la circulation.

YVAN CHERPILLOD

Forêts : la coupe prévue cet hiver a été supprimée puisqu'une coupe a dû être faite d'urgence à cause du bostryche. Deux coupes ont été faites et il en reste une à faire au printemps avec la possibilité de commander des stères de bois. La vente de sapin de Noël aura lieu samedi 14 décembre à la déchetterie.

Eaux : des analyses sur le chlorothalonil ont été refaites à la sortie de la source et sur le réseau de distribution. Les résultats avec 0.02 µg sont conformes à la législation. Au niveau des conduites, 130 mètres ont été changés à cause de plusieurs fuites.

JACQUES DE HALLER demande si les analyses d'eaux ont été faites sur toutes les sources ? Réponse : non, les analyses ont été effectuées uniquement sur la source active. Les autres sources sont hors service pour le moment et la Municipalité n'a pas jugé opportun de les réanalyser étant donné que ce produit ne va pas disparaître en deux mois et que chaque analyse coûte CHF 500.00.

ERIKA HENRIOD NICOD demande s'il ne faudrait pas augmenter les zones sources ? Réponse : cela avait été évoqué lors du dernier conseil mais il est actuellement difficile de les définir. Un filtre à charbon actif avait aussi été évoqué mais toutes ces solutions ont un coût et devront être chiffrées.

OLIVIER HÄHNI,

Contrôle des habitants : le poste a été repourvu et c'est Caroline Dutoit qui reprendra les activités du préposé aux habitants au 1^{er} janvier 2020. Le 600^{ème} habitant a été fêté lundi dernier. La population est actuellement de 614 habitants.

ASIJ : le crédit de construction de CHF 37.5 mio pour le collège de Carrouge, Gustave Roud, a été accepté. La construction démarrera en mars 2020.

Enfin, Le Syndic remercie tout le personnel communal pour son travail ainsi que les membres du conseil et son bureau et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

STEVE SCHORDERET émet une remarque par rapport à la remise du budget et des comptes au Conseil général. Conformément aux articles 8 et 34 du règlement sur la comptabilité des communes, le budget doit être remis au conseil général au plus tard le 15 novembre et les comptes au plus tard le 31 mai. Il souhaite que la Municipalité respecte ces délais. Le Syndic comprend le problème et en prend note mais fait remarquer qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir les chiffres des intercommunales à temps. Pour rebondir, ROGER STETTLER précise que la remise des comptes doit être faite au bureau du Conseil général et non à tous ses membres et que ces délais ont toujours été respectés.

9. Rapport des commissions permanentes

AIEJ, lecture du rapport par Bernard Drapel :

- Les comptes 2018 ont été acceptés avec un excédent de produits de CHF 8'414.17.
- Une convention a été signée entre l'AIEJ et l'Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat relative à l'exploitation de la liaison entre la station de pompage de Ropraz et le village de Peney-le-Jorat.
- L'assemblée des délégués a accepté la sortie de la Commune de Jorat-Menthue et la modification de l'art. 5 des statuts.
- Le budget 2020 a été accepté.
- Le préavis 05/2019 a été accepté pour une demande de crédit de CHF 1'095'000.00 avec pour but de créer une nouvelle liaison sur le réseau de la ville de Lausanne entre le réservoir des Echerins à Lutry et la chambre de régulation de captage de Grange de la Tour à Forel. Cette nouvelle conduite d'environ 1'700 mètres remplacera la conduite reliant le lac de Bret et le réservoir de la Michoudaz.

ASIJ par Olivier Hähni :

- Collège du Raffort : quelques travaux d'isolations sont à prévoir dans la cuisine au niveau de la verrière ainsi que le changement des plans de cuisson et des meubles. Il y aura un préavis en mars à ce sujet ainsi qu'une mise à l'enquête.
- Des réflexions et discussions ont eu lieu autour d'une table ronde concernant les problèmes de fumée de THS/CBD dans les alentours du Raffort.

Déchets carnés par Erika Henrioud Nicod :

- Budget 2018
 - La réfection de la façade a été reportée en raison de travaux d'isolation supplémentaires qui n'avait pas été porté au budget.
- 2019 :
 - Ces travaux d'isolations ont été encore une fois reportés.
 - Deux cuves en cuivre ont été remplacées par des cuves en inox.
 - Achat de panneaux solaires.
 - Création d'une commission des achats.
 - 26 communes font partie du clos d'équarrissage de Moudon.

SIEMV par Gary Cherpillod :

- 19.11.2019 séance d'information sur cette nouvelle step régionale :
 - Vulliens descend sur Lucens ce qui est déjà le cas depuis 2017.
 - Le traitement des micropolluants sera pris en charge par la nouvelle step régionale de Lucens. Il y a un intérêt économique à regrouper les communes car le coût de traitement de ces micropolluants est onéreux.
 - Le budget pour cette nouvelle step régionale est de CHF 68 mio.

- Juin 2020 : votes des législatifs communaux
- A titre d'information, Alain Bettex informe que le coût de traitement des micropolluants à la step d'Ecublens se monte à CHF 30 mio.

10. Divers et propositions individuelles

RAPHAËL LANFRANCHI annonce les dates des conseils 2020 : conseil extraordinaire jeudi 12.03.2020 restant à confirmer, jeudi 25.06.2020, jeudi 08.10.2020 et vendredi 04.12.2020.

ROGER STETTLER rappelle que tout changement de locataire doit être annoncé au contrôle des habitants. Idem pour les gérances. Une lettre sera envoyée à tous les propriétaires concernés avec le rappel de cette obligation. Pour terminer, il annonce qu'un appareil permettant de lire les cartes bancaires ainsi que le paiement par « Twint » est désormais disponible au bureau communal.

NICOLAS KÜFFER annonce que la fenêtre de l'Avent initialement prévue le 19.12.2019 dans l'ancien local du feu aura lieu le mardi 10.12.2019.

PATRICIA DUMAS remercie Sibylle pour l'organisation des fenêtres de l'Avent qui amène de la vie au village.

ERIKA HENRIOD NICOD revient sur la démission du boursier et trouve qu'il est dommage de le mettre à la retraite alors qu'il fait un excellent travail. Son contrat aurait pu être prolongé. OLIVER HÄHNI répond que le règlement du personnel stipule l'âge de la retraite à 65 ans, qu'une discussion a eu lieu avec le boursier et qu'un accord a été trouvé. Il terminera les comptes 2020 et prendra sa retraite définitive à ce moment-là. ROGER STETTLER confirme que son souhait aurait été de continuer jusqu'au nouveau plan comptable mais celui-ci n'arrivant toujours pas, il terminera donc en douceur son travail de boursier.

ROGER STETTLER rappelle encore à chacun que pour que le site internet de la Commune vive, il faut lui transmettre toute documentation relative aux activités locales de façon à ce que la vie du village y soit bien représentée.

RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun et de joyeuses fêtes de fin d'année. La séance se termine à 22h10.


RAPHAËL LANFRANCHI, Président




CAROLINE DUTOIT, secrétaire